

## Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'Adduction d'Eau Potable



**Exercice 2010**



# SOMMAIRE

<b>PRÉAMBULE .....</b>	<b>4</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>5</b>
<b>1. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE .....</b>	<b>6</b>
1.2. CONTRATS.....	7
1.3 ÉVOLUTION DES CONTRATS .....	8
1.4 ACCUEIL TELEPHONIQUE.....	9
1.5 ACCUEIL TELEPHONIQUE D'URGENCE.....	9
1.6 SITES INTERNET .....	9
1.7 ACCUEIL EN AGENCE.....	10
1.8 MOYENS DE REGLEMENT DES FACTURES .....	10
1.9 POPULATION DESSERVIE .....	10
<b>2. NATURE DES RESSOURCES UTILISÉES ET VOLUMES PRÉLEVÉS SUR CHAQUE RESSOURCE.....</b>	<b>11</b>
2.1 PRODUCTION .....	11
2.2 IMPORTATION .....	11
2.3 REPARTITION DES VOLUMES MIS A DISPOSITION .....	11
2.4 ABONNEMENTS .....	12
2.5 VOLUMES.....	13
2.6 PATRIMOINE .....	15
2.7 LES INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES .....	17
2.8 LES INDICATEURS DU GRAND AVIGNON.....	17
2.9 LES INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	18
<b>3. LES INDICES DE PERFORMANCE .....</b>	<b>20</b>
3.1 INDICE LINEAIRE DE PERTE ET RENDEMENT DES RESEAUX.....	20
3.2 LE RATIO DE FACTURATION .....	21
3.3 LA QUALITE DE L'EAU .....	21
3.4 LA CONSOMMATION ELECTRIQUE .....	22
<b>4. LES ÉLÉMENTS FINANCIERS .....</b>	<b>23</b>
4.1 PRESENTATION GENERALE.....	23
4.2 LES FACTURES TYPES PAR COMMUNE .....	25
4.3 LES RECETTES .....	30
4.4 MONTANTS FINANCIERS ET SUBVENTIONS.....	31
4.5 LES BRANCHEMENTS PLOMB.....	33
4.6 LA DETTE .....	34
4.7 AMORTISSEMENT .....	36
4.8 COEFFICIENTS D'INDEXATION DES TARIFS PARTS DELEGATAIRES .....	37
4.9 PROJETS D'AMELIORATION 2011 DU GRAND AVIGNON .....	37
<b>ANNEXE : NOTICE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU .....</b>	<b>38</b>

## PRÉAMBULE

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable est destiné à l'information du public et des élus. Il répond à l'obligation de transparence prévue par la loi n°95-101 du 2 février 1995 (article 73) relative au renforcement de la protection de l'environnement (dite loi Barnier). Cet article précise :

« Le rapport et l'avis du conseil municipal ou de l'assemblée délibérante sont soumis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L 321-6 du code des communes (remplacé par l'article L 2224-5 du code général des collectivités territoriales) »

« Le maire présente au conseil municipal, ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable, destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté, au plus tard, dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné »

Ces indications sont reprises dans le décret d'application n°95-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

La circulaire du 28 novembre 1995 rappelle également :

« Les consommateurs souhaitent disposer d'une information suffisante pour la gestion du service de l'assainissement de leur commune.

Ces exigences sont d'autant plus légitimes que les usagers de ce service n'ont pas d'autres possibilités que d'utiliser le service public pour évacuer leurs eaux usées. »

Les données présentées dans ce rapport sont désormais complétées par des indicateurs de performance, tels que définis dans l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement.

---

**Présenté au conseil communautaire du Grand Avignon lors de la séance publique du 21 novembre 2011, ce rapport fera ensuite l'objet d'une communication par le maire de chacune des communes membres du Grand Avignon à son conseil municipal ainsi qu'à une mise en ligne sur le site internet du Grand Avignon.**

---

## INTRODUCTION

La communauté d'Agglomération, effective depuis le 01 janvier 2001, exerce la compétence de distribution d'eau potable à compter de ce même jour.

Le Grand Avignon a décidé d'adhérer aux syndicats intercommunaux des eaux suivants :

- Syndicat Mixte des Eaux Région Rhône-Ventoux pour les communes du Pontet, Saint-Saturnin-les-Avignon, Vedène et Entraigues-sur-la-Sorgue.
- Syndicat Mixte des Eaux du Plateau de Signargues pour les communes de Rochefort-du-Gard et Saze.
- Syndicat des Eaux Durance-Ventoux pour les communes de Caumont-sur-Durance et Velleron.

Ces syndicats exercent la compétence eau potable pour le compte du Grand Avignon.

Le Grand Avignon exerce directement la compétence pour les cinq communes suivantes :

Communes	Habitants	Communes	Habitants
Avignon	92 339	Villeneuve les Avignon	13 220
Morières les Avignon	7 654	Les Angles	8 481
Jonquerettes	1 290	<b>TOTAL</b>	<b>122 984</b>

Données INSEE 2008

Le Grand Avignon exerce la compétence sur quatre des cinq communes par des contrats de délégation de service public conclus avec les sociétés fermières (SAE, SADE et SAUR). La communauté gère, par ailleurs, en régie le service sur le territoire de Jonquerettes.

Dans le cadre de leurs contrats de délégation de service public, les délégataires ont pour principales obligations :

- la production comprenant l'exhaure et le traitement de l'eau ;
- l'élévation de l'eau jusqu'aux différents sites de stockages ;
- la distribution de l'eau jusqu'aux compteurs des abonnés ;
- le renouvellement des équipements électromécaniques et des compteurs ;
- le service à la clientèle comprenant la souscription des abonnements, la relève des compteurs, l'information des consommateurs, l'émission et le recouvrement des factures.

### Définitions

• **La Délégation de Service Public** : les ouvrages nécessaires à l'exploitation du service sont mis à disposition par la collectivité qui, en règle générale, en a assuré le financement. Le délégataire se voit donc confier uniquement l'exploitation du service mais à un prix fixé par délibération et généralement révisable chaque année.

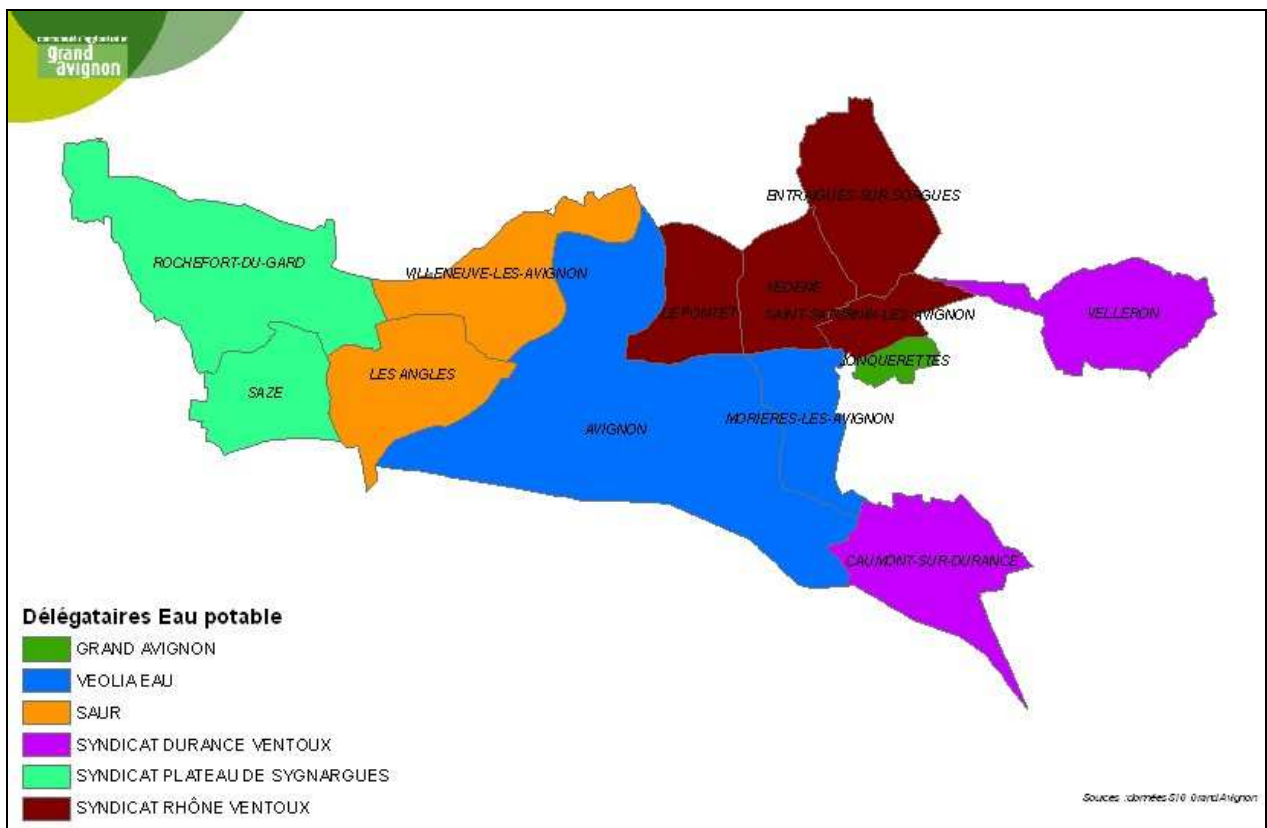
• **La Régie simple ou directe** : La collectivité prend en charge l'ensemble de l'investissement et du fonctionnement lié à l'exécution du service dont elle assure elle-même l'exploitation.

*En moyenne en France, la délégation concerne 71 % de la population desservie, soit 46 millions d'habitants, et la régie : 29 % de la population desservie, soit 18,5 millions d'habitants.*

Le Grand Avignon est maître d'ouvrage pour tous les travaux de renforcement et/ou d'extension du patrimoine, ainsi que pour les travaux de renouvellement du génie civil, des captages et des canalisations.

# 1. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

## 1.1 Territoire desservi au 1<sup>er</sup> janvier 2010



## 1.2. Contrats

Communes	Exploitant	Département	Mode de gestion	Date début du contrat	Date fin de contrat	Durée
Avignon	SAE VEOLIA-EAU	Vaucluse	Affermage	01.01.1986	31.12.2020	35 ans
Morières-lès-Avignon	SADE VEOLIA-EAU	Vaucluse	Affermage	01.06.2005	31.05.2013	8 ans
Jonquerettes	Grand Avignon	Vaucluse	Régie	-	indéterminée	
Villeneuve-lez-Avignon	SAUR	Gard	Affermage	01.01.2008	31.12.2013	6 ans
Les Angles	SAUR	Gard	Affermage	01.01.2008	31.12.2013	6 ans

Pour les **8 autres communes** que sont Caumont-sur-Durance, Entraigues-sur-la-Sorgue, Velleron, Le Pontet, Saint Saturnin-les-Avignon, Vedène, Rochefort-du-Gard et Saze, le Grand Avignon adhère à des syndicats.

L'objectif est de ramener l'échéance de tous les contrats à une même date afin de pouvoir renégocier pour l'ensemble des communes et obtenir ainsi les meilleures conditions pour les usagers et la collectivité. Le renouvellement des contrats de Villeneuve et les Angles a été calculé pour se terminer la même année que celui de Morières-lès-Avignon. L'harmonisation totale se produira en 2021 lorsque le renouvellement des contrats pourra se faire conjointement avec celui d'Avignon.

### Chiffres clés

**76%** des français considèrent que les délégations de service public fournissent un service efficace dans le domaine de l'eau.

**68%** des nouveaux contrats de délégation sont signés pour une durée de 12 ans.

**85%** des collectivités se font aider par des conseillers publics ou privés lors de l'élaboration d'un contrat de délégation de service public.

**96%** des appels d'offres aboutissent à un maintien du mode de gestion initial.

### 1.3 Évolution des contrats

Communes	Exploitants	Avenants
Avignon	SAE VEOLIA	<b>Avenant n° 1 (1986)</b> Substitution Société Avignonnaise des Eaux en lieu et place de la Compagnie Générale des Eaux et la SOBEA
		<b>Avenant n° 2 (1987)</b> Prolongation des délais d'exécution des travaux de la Saignone
		<b>Avenant n° 3 (1987)</b> Fixation des conditions techniques et financières pour la gestion des nouveaux ouvrages et aménagement de certaines dispositions aux cahiers des charges eau et assainissement
		<b>Avenant n° 4 (1993)</b> Financement de la station d'épuration et des réseaux. Modification des tarifs prolongation de dix ans
		<b>Avenant n° 5 (1994)</b> Changement du mode de facturation (loi 92-3 du 03.01.1992). Révision de la convention et des pièces annexes
		<b>Avenant n° 6 (1997)</b> Modification des modalités d'établissement de la facturation en tenant compte de la période de consommation par rapport au semestre civil. Instauration d'un tarif moyen.
		<b>Avenant n° 7 (1998)</b> Prise en charge de travaux. Intégration de nouveaux ouvrages et du pluvial. Modification de la rémunération.
		<b>Avenant n° 8 (2002)</b> Révision quinquennale, reprise des annuités par la collectivité, suppression des dépôts de garantie. Instauration des frais d'accès au service et nouveau règlement de service. Engagement minimal de renouvellement et prise en charge des branchements plomb. Nouveaux bordereaux des prix des travaux. Dispositions relatives aux comptes-rendus financiers.
		<b>Avenant n° 9 (2004)</b> Mise en conformité avec la loi SRU. Nouveau règlement de service.
		<b>Avenant n° 10 (2006)</b> L'entretien des stations de protection contre les crues suivantes : station du collecteur Est, station des Jardins Neufs et station de Saint Lazare, est confié au délégataire.
		<b>Avenant n° 11 (2007)</b> Le délégataire prend en charge l'exploitation des nouvelles installations assurant le transport des effluents des communes de Villeneuve et Les Angles ainsi que leur traitement. Définition de la nature de la prestation. Modification de la rémunération du délégataire.
		<b>Avenant n° 12 (2010)</b> Intégration de nouveaux ouvrages d'assainissement. Baisse des prix et tarifs de base. Ajout de prestations supplémentaires (compteurs de sectorisation).
Morières les Avignon	SADE VEOLIA	<b>Avenant n° 1 (2010)</b> Évolution des prix et tarifs de base. Mise à jour du tarif entraînant leur baisse.
Jonquerettes	Grand Avignon	<b>Gestion en régie directe</b>
Villeneuve Les Angles	SAUR	<b>Avenant n° 1 (2010)</b> Mise à jour des tarifs de révision. Modification du règlement de service et du bordereau de prix. Baisse des tarifs

## 1.4 Accueil téléphonique

Accueil téléphonique						
	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
Avignon Morières (Veolia)	8h00 à 19h00					9h00 à 12h00
	0 811 900 700 (n° Azur au prix d'un appel local)					
Jonquerettes (Grand Avignon)	8h45 à 12h15 et 13h45 à 17h30					fermé
	04 90 84 47 00					
Villeneuve Les Angles (SAUR)	8h00 à 19h00					fermé
	0 810 812 676 (n° Azur au prix d'un appel local)					

### Chiffre clé

60 heures d'ouverture hebdomadaire en moyenne par les délégataires

## 1.5 Accueil téléphonique d'urgence

Appels d'urgence (24h/24 - 7j/7)	
Avignon (Veolia)	0 811 900 700
Morières (Veolia)	0 811 900 700
Jonquerettes (Grand Avignon)	06 20 17 07 76
Villeneuve - Les Angles (SAUR)	0 810 812 676

## 1.6 Sites internet

Sites internet	
Avignon (Veolia)	<a href="http://www.eau-services.com">www.eau-services.com</a>
Morières (Veolia)	<a href="http://www.eau-services.com">www.eau-services.com</a>
Jonquerettes (Grand Avignon)	<a href="http://www.grandavignon.fr">www.grandavignon.fr</a>
Villeneuve - Les Angles (SAUR)	<a href="http://www.saur.com">www.saur.com</a>

## 1.7 Accueil en agence

Accueil clientèle en agence						
	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
Avignon - Morières (Veolia)	8h30 à 12h15 et 13h30 à 16h15					fermé
	305 avenue de Colchester à Avignon					
Morières (Veolia)	fermé	8h00 à 10h30	fermé	fermé	fermé	fermé
	Rue de la République à Morières					
Jonquerettes (Grand Avignon)	8h30 à 12h00 et 14h00 à 16h45					fermé
	Communauté d'Agglomération du Grand Avignon 320 chemin des Meinajariès - Agroparc à Avignon					
Villeneuve - Les Angles (SAUR)	10h00 à 12h00 14h00 à 16h00		fermé		10h00 à 12h00 14h00 à 16h00	fermé
	18 avenue Gabriel Péri à Villeneuve-lez-Avignon					

## 1.8 Moyens de règlement des factures

	Moyens de règlement						
	carte bancaire	prélèvement automatique	prélèvement mensuel	chèque	espèces	T.I.P.	paiement en ligne
Avignon Morières (Veolia)	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Jonquerettes (Grand Avignon)	non	non	non	oui	oui	non	non
Villeneuve Les Angles (SAUR)	non	oui	oui	oui	oui	oui	non

## 1.9 Population desservie

Commune	Habitants desservis
Avignon (Veolia)	93 544
Morières (Veolia)	7 539
Jonquerettes (Grand Avignon)	1 285
Villeneuve (SAUR)	13 064
Les Angles (SAUR)	8 437

## 2. NATURE DES RESSOURCES UTILISÉES ET VOLUMES PRÉLEVÉS SUR CHAQUE RESSOURCE

### 2.1 Production

	Volumes produits (m <sup>3</sup> )					
	2006	2007	2008	2009	2010	Evolution 09-10
La Saignone (Avignon)	12 867 531	12 104 553	11 977 554	11 778 018	11 622 254	-1,32%
Puits des Pélitènes (Jonquerettes)	126 254	138 652	131 299	146 942	133 358	-9,24%
Pompage de Labadier (Villeneuve - Les Angles)	3 522 729	3 446 285	3 336 159	3 193 856	2 765 365	-13,42%
<b>Total Grand Avignon</b>	<b>16 516 514</b>	<b>15 689 490</b>	<b>15 445 012</b>	<b>15 118 816</b>	<b>14 520 977</b>	<b>-3,95%</b>

#### Chiffre clé

4,1 milliards de m<sup>3</sup> d'eau potable sont facturés en France chaque année.

### 2.2 Importation

Le Grand Avignon n'importe pas d'eau à destination de la consommation humaine.

### 2.3 Répartition des volumes mis à disposition

Réseaux	Volumes mis en distribution des réseaux du Grand Avignon (m <sup>3</sup> )					
	2006	2007	2008	2009	2010	Evolution 09-10
Avignon (sans vente en gros)	12 026 871	11 268 699	11 113 704	10 886 553	10 788 376	-0,90%
Morières les Avignon	693 144	682 726	719 704	688 950	669 459	-2,83%
Jonquerettes	126 254	138 652	131 299	146 942	133 358	-9,24%
Villeneuve - Les Angles	3 517 629	3 446 285	3 336 159	3 193 856	2 707 100	-15,24%
<b>Total Grand Avignon</b>	<b>16 363 898</b>	<b>15 536 362</b>	<b>15 300 866</b>	<b>14 916 301</b>	<b>14 298 293</b>	<b>-4,14%</b>

Baisse générale de la production due notamment à une meilleure maîtrise des fuites suite à la sectorisation et au renouvellement de certaines canalisations et branchements vétustes.

## 2.4 Abonnements

### 2.4.1 Répartition par commune

	Nombre d'abonnés					
	2006	2007	2008	2009	2010	Evolution 09-10
Avignon	46 444	46 852	47 003	47 474	47 593	0,25%
Morières les Avignon	3 212	3 251	3 309	3 343	3 385	1,26%
Jonquerettes	506	540	541	571	591	3,50%
Villeneuve les Avignon	5 858	5 949	6 008	6 007	6 069	1,03%
Les Angles	4 323	4 350	4 387	4 462	4 515	1,19%
<b>Total Grand Avignon</b>	<b>60 343</b>	<b>60 942</b>	<b>61 248</b>	<b>61 857</b>	<b>62 153</b>	<b>0,48%</b>

### 2.4.2 Catégories d'abonnés

	Catégories d'abonnés 2010		
	Domestiques	Services publics	Autres
Avignon	47 543	47	2
Morières les Avignon	3 385	nc	0
Jonquerettes	580	11	0
Villeneuve les Avignon	6 004	65	nc
Les Angles	4 460	55	nc
<b>Total Grand Avignon</b>	<b>61 972</b>	<b>178</b>	<b>2</b>

Pour Morières-lès-Avignon, la catégorie "Services publics" a été incluse dans la catégorie "Domestiques".

Pour Jonquerettes, Les Angles et Villeneuve-lez-Avignon, la catégorie "Autres abonnés" a été incluse dans la catégorie "Domestiques".

## 2.5 Volumes

### 2.5.1 Volumes vendus par commune

	Volumes vendus (m <sup>3</sup> )					
	2006	2007	2008	2009	2010	Evolution 09-10
Avignon	7 440 454	7 146 264	7 303 179	7 218 208	6 952 943	-3,67%
Morières les Avignon	432 203	439 947	454 545	448 283	469 370	4,70%
Jonquerettes	79 965	83 051	98 671	107 557	103 237	-4,02%
Villeneuve les Avignon	1 181 907	1 072 296	962 694	1 186 508	1 012 744	-14,64%
Les Angles	661 615	652 895	679 659	668 008	693 982	3,89%
<b>Total Grand Avignon</b>	<b>9 796 144</b>	<b>9 394 453</b>	<b>9 498 748</b>	<b>9 628 564</b>	<b>9 232 276</b>	<b>-4,12%</b>

La différence entre le volume vendu et le volume produit s'explique par les pertes sur les réseaux, les volumes non comptabilisés liés à des activités de type lutte contre les incendies, le détournement de l'eau, et les besoins du service.

### 2.5.2 Volumes exportés

Provenance	Destination	Volumes exportés par le Grand Avignon (m <sup>3</sup> )					
		2006	2007	2008	2009	2010	Evolution 09-10
La Saignonne (Avignon)	Rognonas	147 516	153 128	144 146	163 229	167 771	2,78%
La Saignonne (Avignon)	Morières les Avignon	683 729	679 312	716 639	685 523	666 174	-2,82%
Pompage de Labadier (Villeneuve les Avignon - Les Angles)	SIAEP (Plateau de Signargues)	5 100	0	0	0	0	0,00%
	<b>Total</b>	<b>836 345</b>	<b>832 440</b>	<b>860 785</b>	<b>848 752</b>	<b>833 945</b>	<b>-1,74%</b>

### 2.5.3 Volumes utilisés pour les besoins du service

Volumes consommés pour les besoins du service en m <sup>3</sup>						
	2006	2007	2008	2009	2010	Evolution 09-10
Avignon	174 678	192 474	175 277	179 747	198 910	10,66%
Morières-lès-Avignon	34 131	34 550	43 047	30 615	25 345	-17,21%
Jonquerettes	Pas de compteur		12 000	12 856	9 333	-27,40%
Villeneuve - Les Angles	232 059	239 120	156 956	159 600	138 268	-13,37%
<b>Total</b>	<b>440 868</b>	<b>466 144</b>	<b>387 280</b>	<b>382 818</b>	<b>371 856</b>	<b>-11,83%</b>

\*volume estimé

### 2.5.4 Répartition des volumes vendus par catégorie d'abonnés

Consommation 2010 par catégorie d'abonnés (m <sup>3</sup> )				
	Domestiques ou assimilés	Communes	Autres	Total
Avignon	5 469 297	925 252	207 520	6 602 069
Morières les Avignon	431 339	38 031	3 000	472 370
Jonquerettes	90 347	3 557	-	93 904
Villeneuve les Avignon	921 003	26 808	64 933	1 012 744
Les Angles	591 676	30 687	71 619	693 982
<b>Total Grand Avignon</b>	<b>7 503 662</b>	<b>1 024 335</b>	<b>347 072</b>	<b>8 875 069</b>

Pour les communes d'Avignon et Morières, ne sont pas comptabilisés dans ce tableau le volume vendu à d'autres services et le volume consommé pour le service.

## 2.5.5 Moyenne de m<sup>3</sup> vendus annuellement par usager et par commune

Ratio volume vendu (en m <sup>3</sup> ) / nombre abonnés						
Commune	2006	2007	2008	2009	2010	Evolution 09-10
Avignon	160,20	152,53	155,38	144,24	146,09	1,28%
Morières les Avignon	134,56	140,23	137,37	134,99	138,66	2,72%
Jonquerettes	158,03	153,80	151,71	172,80	174,68	1,09%
Villeneuve les Avignon	201,76	180,25	160,24	197,52	166,87	-15,52%
Les Angles	153,05	150,09	154,93	149,71	153,71	2,67%
<b>Moyenne Grand Avignon</b>	<b>161,52</b>	<b>155,38</b>	<b>151,93</b>	<b>159,85</b>	<b>156,00</b>	<b>-2,41%</b>

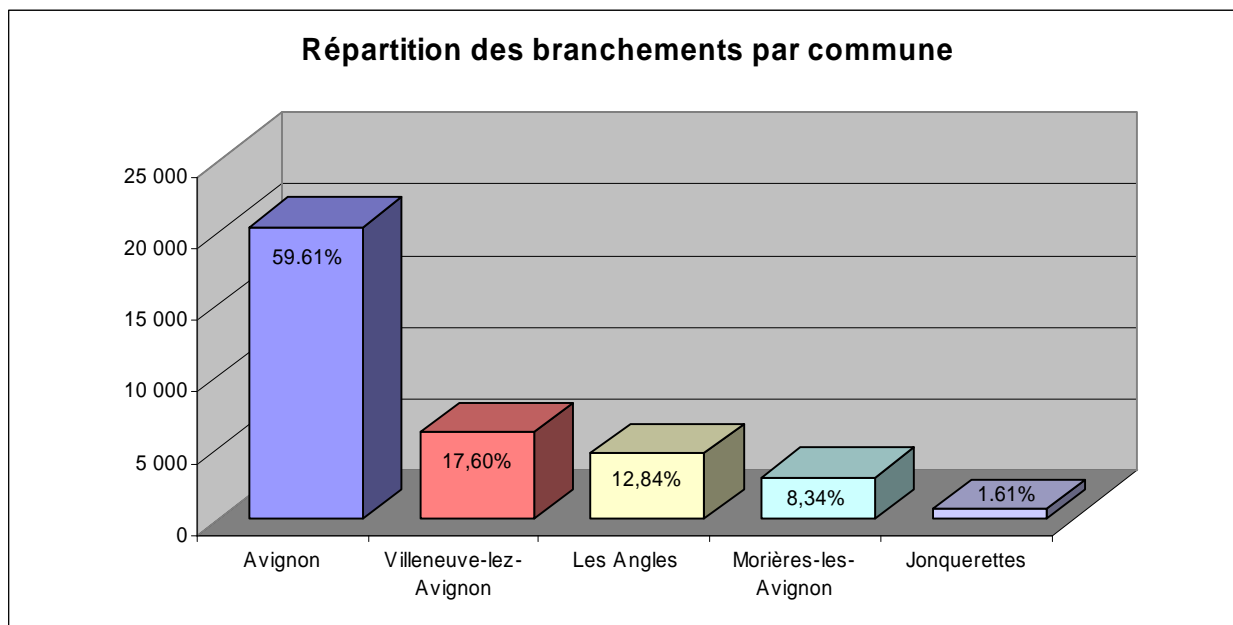
## 2.6 Patrimoine

### 2.6.1 Localisation de la production d'eau potable

Communes sous compétence Grand Avignon	Avignon Morières les Avignon	Jonquerettes	Villeneuve les Avignon Les Angles
Unité de production	Champ captant de la Saignone	Les Pelitènes	Puits de Labadier
Emprise	21 hectares	3200 m <sup>2</sup> Périmètre immédiat 221 m <sup>2</sup>	8 656 m <sup>2</sup>
Nature des ressources utilisées	Eau souterraine	Eau souterraine	Eau souterraine
Traitement de l'eau	Chlore gazeux	Chlore gazeux	Chlore gazeux
Nombre de forages	19	0	0
Nombre de puits	2	1	4
Potentiel de production (m <sup>3</sup> /h)	3 400	640	720
Capacité de production (m <sup>3</sup> /jour)	48 000	12 800	12 800
Volume produit moyen (m <sup>3</sup> /jour)	31 850	400	8 750
Communes hors compétence Grand Avignon	Unité de production		
Caumont-sur-Durance / Velleron	Syndicat des Eaux Durance-Ventoux		
Le Pontet / St-Saturnin / Vedène / Entraigues	Syndicat Mixte des Eaux Région Rhône-Ventoux		
Rochefort du Gard / Saze	Syndicat Mixte des Eaux du Plateau de Signargues		

## 2.6.2 Patrimoine d'exploitation

Patrimoine d'exploitation Eau Potable 2010						
	Avignon	Morières	Jonquerettes	Villeneuve Les Angles	Les Angles	Total
Linéaire réseaux (km)	475,6	79,2	17,0	62,9	102,0	736,7
Stations de production	1	0	1	1	0	3
Réservoirs	3	2	2	8		15
Capacité de stockage des réservoirs (m <sup>3</sup> )	28 400	1400	350	7 300		37 450
Surpresseurs ou groupes de pompage	2	1	1	5	0	9
Branchements	20 282	2847	591	6 031	4 481	34 232
Compteurs	47 863	3 349	591	10 499		62 302



### Définition :

- **Branchement** : organe de raccordement de canalisations d'eau.
- **Compteur** : appareil de mesure permettant de chiffrer la quantité d'eau consommée

## 2.7 Les indicateurs descriptifs des services

Indicateurs descriptifs des services		Commune					
		Avignon	Morières	Jonquerettes	Villeneuve	Les Angles	
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	habitants desservis	93 566	7 718	1 285	13 064	8 437
D102.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	€/m <sup>3</sup>	1,0548 €	1,5612 €	1,3058 €	1,6885 €	1,6885 €
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	jours ouvrés	1	1	1	2	2

## 2.8 Les indicateurs du Grand Avignon

Indicateurs Grand Avignon		Commune				
		Avignon	Morières	Jonquerettes	Villeneuve	Les Angles
Existence d'une Commission Départementale Solidarité sur l'Eau (ou Convention Fonds Solidarité Logement)	oui/non	oui	oui	oui	oui	
Existence d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux	oui/non	oui	oui	oui	oui	
Obtention de la certification ISO 9001 version 2000	oui/non	oui	oui	non	oui	
Obtention de la certification ISO 14001	oui/non	non	non	non	oui	
Liaison du service à un laboratoire accrédité	oui/non	oui	oui	oui	oui	
Existence d'une mesure de satisfaction clientèle	Note comprise entre 0 et 2	mesure statistique d'entreprise	mesure statistique d'entreprise	0: non	mesure statistique d'entreprise	

## 2.9 Les indicateurs de performance

Indicateurs de performance		COMMUNES			
		Avignon	Morières	Jonquerettes	Villeneuve Les Angles
P101.1 Taux de conformité des analyses microbiologiques	%	100,00	100,00	100,00	100,00
P102.1 Taux de conformité des analyses physico chimique	%	100,00	100,00	100,00	97,62
P103.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Valeur de 0 à 100% avec : (1)	80 %	80 %	50 %	50%
P104.3 Rendement du réseau de distribution	%	67,00	72,00	84,41	68,71
P105.3 Indice linéaire des volumes non comptés	m <sup>3</sup> /km/jour	31,63	9,82	3,35	17,30
P106.3 Indice linéaire de pertes en réseau	m <sup>3</sup> /km/jour	28,64	8,52	3,35	14,65
P107.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,51	0,97	0,12	0,03
P108.3 Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Valeur de 0 à 100% avec : (2)	100 %	100 %	80 %	80 %
P109.0 Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	euros/m <sup>3</sup> (3)	0,01411	nc	0	0,00014
P151.1 Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	nombre/ 1000 abonnés	1,45	2,07	0,00	0,00
P152.1 Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	99,99	100,00	100,00	95,17
P153.2 Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	20			
P154.0 Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	0,99	0,15	0,00	0,35
P155.1 Taux de réclamations	nombre / 1000 abonnés	3,17	3,55	27,07	1,94

Le rendement de 97,62% en physico-chimie s'explique par la présence de nickel dans l'eau sur une analyse. Le caractère agressif de l'eau fait qu'elle a tendance, lorsqu'elle stagne dans la plomberie interne d'un bâtiment, à dissoudre les métaux. Donc il est possible lors de l'analyse du premier jet de retrouver du Nickel. Ce phénomène s'amplifie lorsque le branchement n'a pas été utilisé depuis un certain temps avant la prise d'échantillon.

La contre analyse faite quelques jours plus tard par le laboratoire de l'ARS a révélé l'absence de Nickel dans l'eau (< 5µg/L).

### Indice connaissance politique patrimoniale (1)

Indice de 0 à 100 obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C ci-dessous.  
Les parties B et C ne sont prises en compte que si les 20 points sont obtenus pour la partie A

**0** : absence de plan de réseau ou plans couvrant moins de 95% du linéaire estimé du réseau de desserte (quels que soient les autres éléments détenus)

**10** : existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95% du linéaire estimé du réseau de desserte

**20** : mise à jour du plan au moins annuelle

#### B - informations sur les éléments constitutifs du réseau (40 points supplémentaires au maximum)

+ **10** : informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau)

+ **10** : connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations

+ **10** : localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, compteurs de sectorisation...) et des servitudes

+ **10** : localisation des branchements sur la base du plan cadastral

#### C - informations sur les interventions sur le réseau (40 points supplémentaires au maximum)

+ **10** : localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement) (0 pour une réalisation partielle)

+ **10** : existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements (0 pour une réalisation partielle)

+ **10** : existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations. On entend par plan pluriannuel de renouvellement un programme détaillé de travaux assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans

+ **10** : mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations

### Indice d'avancement de la démarche protection de la ressource (2)

**0 %** = aucune action

**20 %** = étude environnementale et hydrogéologique en cours

**40 %** = avis de l'hydrogéologue rendu

**50 %** = dossier déposé en préfecture

**60 %** = arrêté préfectoral

**80 %** = arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tels que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005

**100 %** = arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

### Montant des abandons de créances ou de versements à un fonds de solidarité (3)

**Abandon de créance:** abandons de créance à caractère social: votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité et les abandons de créances réalisés par l'opérateur (notamment ceux qui sont liés au Fonds solidarité logement)

**Versements:** effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L.261-4 du code de l'action sociale et des familles pour aider les personnes en difficulté (Fonds solidarité logement...)

Abandons de créances liées aux factures d'eau de l'année N + versement aux fonds de solidarité effectués par la collectivité pendant l'année N. Au titre des abandons de créances liées aux factures d'eau, on trouve:

la part "eau" de l'opérateur éventuel

la part "eau" éventuelle de la collectivité

la redevance prélèvement

la taxe Voies Navigables de France le cas échéant

La TVA est exclue

Volume facturé au titre de l'année N

### 3. LES INDICES DE PERFORMANCE

#### 3.1 Indice linéaire de perte et rendement des réseaux

Indice linéaire de perte (m <sup>3</sup> /jour/km) 2010						
Commune	2006	2007	2008	2009	2010	Evolution 09-10
Avignon	37,40	30,83	30,03	27,92	28,64	2,58%
Morières les Avignon	11,00	11,58	10,23	9,17	8,52	-7,09%
Jonquerettes	7,45	8,96	7,55	6,35	3,35	-47,24%
Villeneuve les Avignon Les Angles	29,50	30,40	23,68	21,64	14,65	-32,30%
<b>Moyenne Grand Avignon</b>	<b>21,34</b>	<b>20,44</b>	<b>17,87</b>	<b>16,27</b>	<b>13,79</b>	<b>-15,24%</b>

#### Définition

L'indice linéaire de perte est le rapport entre le volume d'eau perdu en distribution (volume mis à disposition moins volume consommé) et la longueur des canalisations.

L'agence de l'eau indique les références suivantes:

Indice en m<sup>3</sup>/jour/km

Catégorie du réseau	Rural	Semi-rural	Urbain
bon	< 1,5	< 3	< 7
acceptable	< 2,5	< 5	< 10
médiocre	2,5 < Ip < 4	5 < Ip < 8	10 < Ip < 15
mauvais	> 4	> 8	> 15

Rendement des réseaux d'eau potable 2010						
Commune	2006	2007	2008	2009	2010	Evolution 09-10
Avignon	63,00	67,00	67,00	68,00	67,00	-1,47%
Morières les Avignon	70,10	70,00	70,00	71,00	72,00	1,41%
Jonquerettes	67,50	60,04	64,00	73,20	84,41	15,31%
Villeneuve les Avignon Les Angles	57,00	53,00	56,50	59,96	68,71	14,59%
<b>Moyenne Grand Avignon</b>	<b>64,40</b>	<b>62,51</b>	<b>64,38</b>	<b>68,04</b>	<b>73,03</b>	<b>7,33%</b>

Pour Avignon, la baisse du rendement s'explique par les volumes non comptabilisés liés à des activités de type lutte contre les incendies, le détournement de l'eau, et les besoins du service qui ont été plus importants en 2010 par rapport aux années précédentes. Les travaux de sectorisation et de renouvellement des canalisations et branchements vétustes ont permis de limiter cette baisse. Le Grand Avignon devra poursuivre ses campagnes de recherche de fuites et de travaux de réhabilitation.

### 3.2 Le ratio de facturation

Ratio de facturation 2010						
Commune	2006	2007	2008	2009	2010	Evolution 09-10
Avignon	63,09%	65,91%	68,16%	66,30%	64,45%	-2,79%
Morières les Avignon	62,35%	64,44%	63,16%	65,07%	70,11%	7,75%
Jonquerettes	67,60%	59,90%	64,33%	73,20%	77,41%	5,75%
Villeneuve les Avignon Les Angles	52,41%	50,06%	49,22%	58,07%	63,05%	8,58%
Moyenne Grand Avignon	61,36%	60,08%	61,22%	65,66%	68,76%	4,71%

#### Définition

*Le ratio de facturation est le rapport entre le volume facturé aux usagers du service (y compris les ventes d'eau en gros) et le volume mis à disposition du réseau. Les écarts entre ces volumes sont notamment dus à :*

- la consommation pour besoins du service de certains délégataires,
- les fuites d'eau sur le réseau,
- les purges des réseaux d'eau,
- l'utilisation des bouches d'incendie,
- les dégrèvements accordés.

### 3.3 La qualité de l'eau

Commune	Analyses physico-chimiques		Analyses microbiologiques	
	nombre d'analyses	taux de conformité	nombre d'analyses	taux de conformité
Avignon	39	100,00 %	220	100,00 %
Morières les Avignon	36	100,00 %	48	100,00 %
Jonquerettes	13	100,00 %	12	100,00 %
Villeneuve les Avignon Les Angles	43	97,7 %	42	100,00 %

La non-conformité sur une analyse physico-chimique du secteur Villeneuve - Les Angles concerne le paramètre Nickel. Le caractère agressif de l'eau fait qu'elle a tendance, lorsqu'elle stagne dans la plomberie interne à un bâtiment, à dissoudre les métaux ; il est donc possible lors de l'analyse premier jet de retrouver du nickel. La contre-analyse faite quelques jours plus tard révèle l'absence de Nickel dans l'eau.

**Chiffres clés :**

82% des français estiment que l'eau du robinet est sûre, soit 24% de plus qu'il y a 10 ans.

3 français sur 4 trouvent que l'eau du robinet a bon goût.

4 millions d'analyses sur la qualité de l'eau sont réalisées annuellement.

99% de ces analyses sont conformes aux exigences sanitaires.

### 3.4 La consommation électrique

	Energie consommée facturée (en kWh)					
	2006	2007	2008	2009	2010	Evolution 09-10
<b>Avignon</b>	2 771 120	2 586 949	2 726 521	2 607 230	2 661 193	<b>2,07%</b>
<b>Morières</b>	34 752	35 159	32 609	32 741	42 170	<b>28,80%</b>
<b>Jonquerettes</b>	54 021	54 109	54 218	61 759	74 578*	<b>20,76%</b>
<b>Villeneuve Les Angles</b>	2 427 515	1 923 886	1 847 796	1 706 162	1 496 889	<b>-12,27%</b>
<b>TOTAL Grand Avignon</b>	<b>5 287 408</b>	<b>4 600 103</b>	<b>4 661 144</b>	<b>4 407 892</b>	<b>4 274 830</b>	<b>-3,02%</b>

\*A compter de 2010, la consommation électrique du surpresseur de Jonquerettes a été ajoutée à celle de la station de pompage (pompage seul : 56 727 kWh)

## 4. LES ÉLÉMENTS FINANCIERS

### 4.1 Présentation générale

Toute facture d'eau comprend, sauf exception, un montant calculé en fonction du volume réellement consommé par l'abonné et peut, en outre, comprendre un montant calculé indépendamment de ce volume, compte-tenu des charges fixes du service et des caractéristiques du branchement.

NB : la délibération du conseil de la communauté d'agglomération du Grand Avignon du 22 juin 2009, fixant les tarifs des redevances du service public d'eau et d'assainissement à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009, a été annulée par le jugement du Tribunal Administratif de Nîmes du 28 octobre 2010. Cette annulation explique les tarifs indiqués pour 2010 sur les factures pages 25 à 29.

#### 4.1.1 Le tarif délégataire

Directement issus des contrats de Délégation de Service Public, ils sont revalorisés annuellement.

Part Délégataire 2010 au 01/01/2011				
	Part fixe annuelle en €	Part proportionnelle en €/m <sup>3</sup>		Prix moyen au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>
Avignon	35,80	Tranches de consommation semestrielle	Part proportionnelle en €/m <sup>3</sup>	0,5049
		0 à 110 m <sup>3</sup>	0,1653	
		111 à 120 m <sup>3</sup>	0,6605	
Morières-lès-Avignon	34,64	0,5174		0,8061
Jonquerettes	non concerné			
Villeneuve-lez-Avignon Les Angles	25,54	0,5641		0,7769

#### 4.1.2 Le tarif du Grand Avignon

Fixés annuellement les tarifs de la collectivité dépendent de plusieurs facteurs tels que l'endettement de la commune, le niveau d'investissement dans les installations de production ou de transport d'eau potable ou encore sur le réseau.

Part Collectivité 2010 au 01/01/2011			
	Part fixe annuelle en €	Part proportionnelle en €/m <sup>3</sup>	Prix moyen au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>
Avignon	0,00	0,1875	0,1875
Morières-lès-Avignon	10,98	0,2863	0,3778
Jonquerettes	24,39	0,7927	0,9960
Villeneuve-lez-Avignon Les Angles	24,40	0,3052	0,5085

#### 4.1.3 La part des organismes publics

Fixée annuellement la part de l'Agence de l'Eau sert à financer ou subventionner divers travaux de mise en conformité et d'amélioration en aidant les collectivités dans leur financement.

	Part des organismes publics au 1 <sup>er</sup> janvier 2011			
	Agence de l'eau : Lutte contre la pollution	Agence de l'eau : Préservation des ressources en eau	Agence de l'eau : Solidarité communes rurales	TVA
Avignon	0,2100 €	0,0974 €	-	5,5%
Morières-lès-Avignon	0,2100 €	0,0859 €	-	5,5%
Jonquerettes	0,2100 €	0,0000 €	0,0317 €	5,5%
Villeneuve-lez-Avignon Les Angles	0,2100 €	0,1050 €	-	5,5%

#### Définitions

**Redevance lutte contre la pollution :** proportionnelle au volume d'eau consommé par chaque habitant, elle vise à responsabiliser les consommateurs en leur faisant apparaître l'activité polluante de leur foyer. Ces aides permettent l'amélioration des réseaux d'assainissement en matière de pollution.

**Redevance préservation des ressources en eau :** proportionnelle au volume d'eau consommé par chaque habitant, elle incite à réaliser des économies d'eau en luttant contre les gaspillages ou en recyclant une partie des eaux utilisées.

**Redevance solidarité communes rurales :** proportionnelle au volume d'eau consommé par chaque habitant, elle a pour but d'aider les communes rurales défavorisées.

#### 4.1.4 Tarif de l'eau au m<sup>3</sup> par commune pour une facture de 120 m<sup>3</sup>

	Les tarifs par commune au 01/01/2011				
	Délégataire prix au m <sup>3</sup>	Collectivité prix au m <sup>3</sup>	Taxes prix au m <sup>3</sup>	Prix total H.T.	Prix total T.T.C.
Avignon	0,5049 €	0,1875 €	0,3074 €	0,9998 €	1,0548 €
Morières-lès-Avignon	0,8061 €	0,3778 €	0,2959 €	1,4798 €	1,5612 €
Jonquerettes	/	0,9960 €	0,2417 €	1,2377 €	1,3058 €
Villeneuve-lez-Avignon Les Angles	0,7769 €	0,5085 €	0,3150 €	1,6005 €	1,6885 €

Les Français paient en moyenne 3,01 euros TTC le mètre cube d'eau potable dont 1,51 euro correspond à la part liée à la production et à la distribution, et 1,50 euro est consacré à l'assainissement des eaux usées (source : les Agences de l'Eau)

#### Chiffre clé

1 € par jour en moyenne par famille pour 330 litres d'eau potable livrés à domicile puis retraités après usage, soit un coût de 0,301 centimes le litre ou encore 0,151 centimes pour uniquement la part eau.

## 4.2 Les factures types par commune

### Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m<sup>3</sup>

Etablie sur la base des tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2011

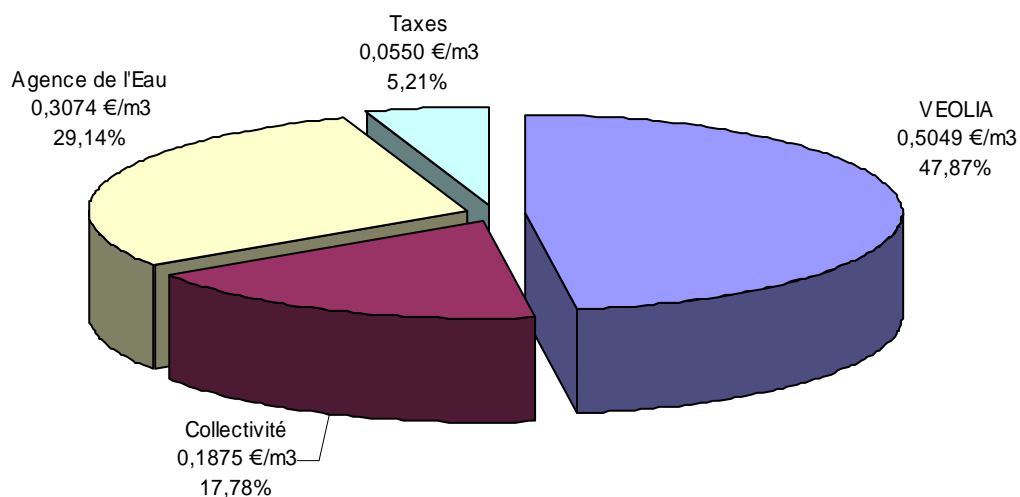
#### AVIGNON

DISTRIBUTION DE L'EAU	Quantité	Prix unitaire 2010	Prix unitaire 2011	Montant 2010	Montant 2011	Evolution
<b>Part du délégataire VEOLIA</b>						
Abonnement	1	37,8200	35,8000	37,8200	35,8000	
Consommation tranche 1	110	0,1745	0,1653	19,1950	18,1830	
Consommation tranche 2	10	0,6974	0,6605	6,9740	6,6050	
<b>Part de la Collectivité</b>						
Abonnement	1	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	
Consommation	120	0,1812	0,1875	21,7440	22,5000	
<b>Sous total EAU HT</b>				<b>85,7330</b>	<b>83,0880</b>	
<b>TVA à 5,5%</b>				<b>4,7153</b>	<b>4,5698</b>	
<b>Sous total EAU TTC</b>				<b>90,4483</b>	<b>87,6578</b>	<b>-3,09%</b>

Organismes publics	Quantité	Prix unitaire 2010	Prix unitaire 2011	Montant 2010	Montant 2011	Evolution
Préservation des ressources en eau	120	0,0742	0,0974	8,9040	11,6880	
Lutte contre la pollution	120	0,1900	0,2100	22,8000	25,2000	
<b>Sous total org. publics HT</b>				<b>31,7040</b>	<b>36,8880</b>	
<b>TVA à 5,5%</b>				<b>1,7437</b>	<b>2,0288</b>	
<b>Sous total org. publics TTC</b>				<b>33,4477</b>	<b>38,9168</b>	<b>16,35%</b>

Récapitulatif	2010	2011	Evolution
<b>Sous Total Général HT</b>	<b>117,4370</b>	<b>119,9760</b>	
<b>TVA à 5,5 %</b>	<b>6,4590</b>	<b>6,5987</b>	
<b>TOTAL TTC GENERAL</b>	<b>123,8960</b>	<b>126,5747</b>	<b>2,16%</b>
<b>Soit le m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> par an</b>	<b>1,0325</b>	<b>1,0548</b>	<b>2,16%</b>

### Répartition du prix de l'eau au m<sup>3</sup>



## Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m<sup>3</sup>

Etablie sur la base des tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2011

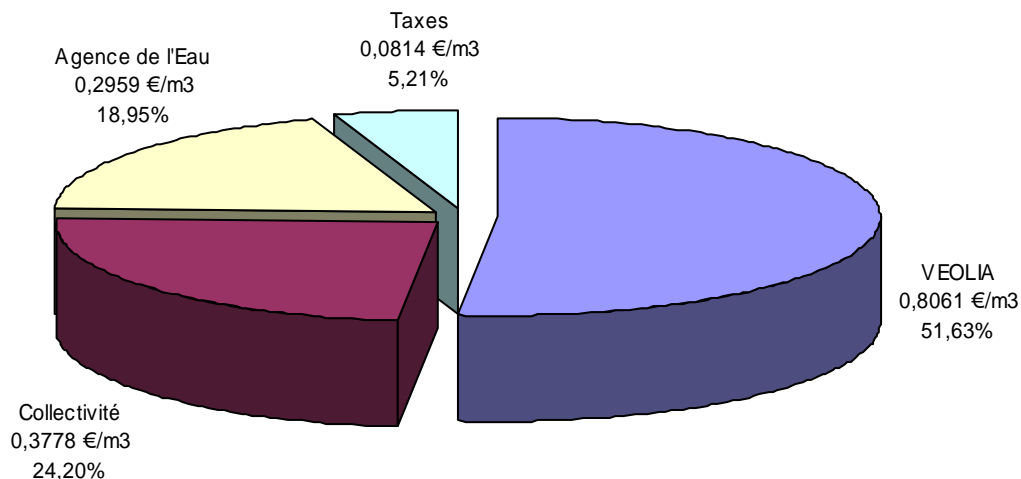
### MORIÈRES-LÈS-AVIGNON

DISTRIBUTION DE L'EAU	Quantité	Prix unitaire 2010	Prix unitaire 2011	Montant 2010	Montant 2011	Evolution
<b>Part du délégataire VEOLIA</b>						
Abonnement	1	35,2600	34,6400	35,2600	34,6400	
Consommation	120	0,5259	0,5174	63,1080	62,0880	
<b>Part de la Collectivité</b>						
Abonnement	1	10,9800	10,9800	10,9800	10,9800	
Consommation	120	0,0869	0,2863	10,4280	34,3560	
<b>Sous total EAU HT</b>				<b>119,7760</b>	<b>142,0640</b>	
<b>TVA à 5,5%</b>				<b>6,5877</b>	<b>7,8135</b>	
<b>Sous total EAU TTC</b>				<b>126,3637</b>	<b>149,8775</b>	<b>18,61%</b>

Organismes publics	Quantité	Prix unitaire 2010	Prix unitaire 2011	Montant 2010	Montant 2011	Evolution
Préservation des ressources en eau	120	0,0648	0,0859	7,7760	10,3080	
Lutte contre la pollution	120	0,1900	0,2100	22,8000	25,2000	
<b>Sous total org. publics HT</b>				<b>30,5760</b>	<b>35,5080</b>	
<b>TVA à 5,5%</b>				<b>1,6817</b>	<b>1,9529</b>	
<b>Sous total org. publics TTC</b>				<b>32,2577</b>	<b>37,4609</b>	<b>16,13%</b>

Récapitulatif	2010	2011	Evolution
<b>Sous Total Général HT</b>	<b>150,3520</b>	<b>177,5720</b>	
<b>TVA à 5,5 %</b>	<b>8,2694</b>	<b>9,7665</b>	
<b>TOTAL TTC GENERAL</b>	<b>158,6214</b>	<b>187,3385</b>	<b>18,10%</b>
<b>Soit le m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> par an</b>	<b>1,3218</b>	<b>1,5612</b>	<b>18,10%</b>

### Répartition du prix de l'eau au m<sup>3</sup>



## Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m<sup>3</sup>

Etablie sur la base des tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2011

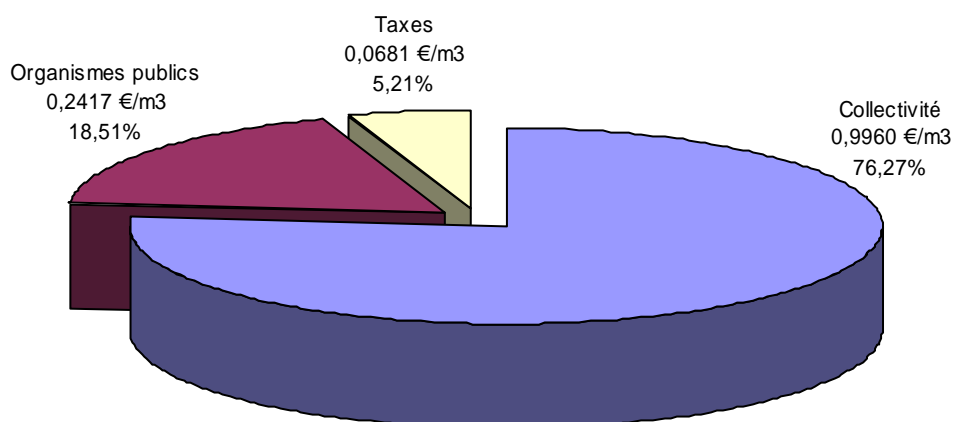
### JONQUERETTES

DISTRIBUTION DE L'EAU	Quantité	Prix unitaire 2010	Prix unitaire 2011	Montant 2010	Montant 2011	Evolution
<b>Part de la Collectivité</b>						
Abonnement	1	24,3900	24,3900	24,3900	24,3900	
Consommation	120	0,6098	0,7927	73,1760	95,1240	
<b>Sous total EAU HT</b>				<b>97,5660</b>	<b>119,5140</b>	
<b>TVA à 5,5%</b>				<b>5,3661</b>	<b>6,5733</b>	
<b>Sous total EAU TTC</b>				<b>102,9321</b>	<b>126,0873</b>	<b>22,50%</b>

Organismes publics	Quantité	Prix unitaire 2010	Prix unitaire 2011	Montant 2010	Montant 2011	Evolution
Préservation des ressources en eau	120	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	
Lutte contre la pollution	120	0,1900	0,2100	22,8000	25,2000	
Solidarité avec communes rurales	120	0,03174	0,03174	3,8088	3,8088	
<b>Sous total org. publics HT</b>				<b>26,6088</b>	<b>29,0088</b>	
<b>TVA à 5,5%</b>				<b>1,4635</b>	<b>1,5955</b>	
<b>Sous total org. publics TTC</b>				<b>28,0723</b>	<b>30,6043</b>	<b>9,02%</b>

Récapitulatif	2010	2011	Evolution
<b>Sous Total Général HT</b>	<b>124,1748</b>	<b>148,5228</b>	
<b>TVA à 5,5 %</b>	<b>6,8296</b>	<b>8,1688</b>	
<b>TOTAL TTC GENERAL</b>	<b>131,0044</b>	<b>156,6916</b>	<b>19,61%</b>
<b>Soit le m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> par an</b>	<b>1,0917</b>	<b>1,3058</b>	<b>19,61%</b>

### Répartition du prix de l'eau au m<sup>3</sup>



## Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m<sup>3</sup>

Etablie sur la base des tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2011

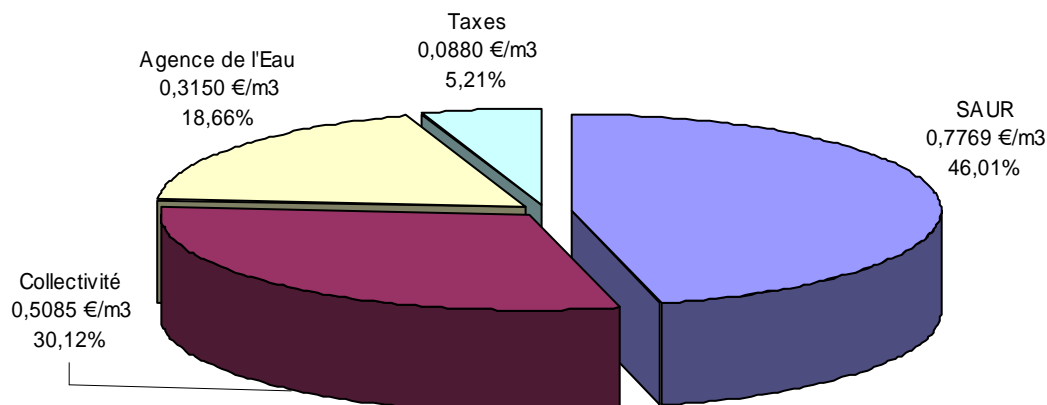
### VILLENEUVE-LEZ-AVIGNON

DISTRIBUTION DE L'EAU	Quantité	Prix unitaire 2010	Prix unitaire 2011	Montant 2010	Montant 2011	Evolution
<b>Part du délégataire SAUR</b>						
Abonnement	2	12,4800	12,7700	24,9600	25,5400	
Consommation	120	0,5513	0,5641	66,1560	67,6920	
<b>Part de la Collectivité</b>						
Abonnement	2	12,2000	12,2000	24,4000	24,4000	
Consommation	120	0,3052	0,3052	36,6240	36,6240	
<b>Sous total EAU HT</b>				<b>152,1400</b>	<b>154,2560</b>	
<b>TVA à 5,5%</b>				<b>8,3677</b>	<b>8,4841</b>	
<b>Sous total EAU TTC</b>				<b>160,5077</b>	<b>162,7401</b>	<b>1,39%</b>

Organismes publics	Quantité	Prix unitaire 2010	Prix unitaire 2011	Montant 2010	Montant 2011	Evolution
Préservation des ressources en eau	120	0,0800	0,1050	9,6000	12,6000	
Lutte contre la pollution	120	0,1900	0,2100	22,8000	25,2000	
<b>Sous total org. publics HT</b>				<b>32,4000</b>	<b>37,8000</b>	
<b>TVA à 5,5%</b>				<b>1,7820</b>	<b>2,0790</b>	
<b>Sous total org. publics TTC</b>				<b>34,1820</b>	<b>39,8790</b>	<b>16,67%</b>

Récapitulatif	2010	2011	Evolution
<b>Sous Total Général HT</b>	<b>184,5400</b>	<b>192,0560</b>	
<b>TVA à 5,5 %</b>	<b>10,1497</b>	<b>10,5631</b>	
<b>TOTAL TTC GENERAL</b>	<b>194,6897</b>	<b>202,6191</b>	<b>4,07%</b>
<b>Soit le m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> par an</b>	<b>1,6224</b>	<b>1,6885</b>	<b>4,07%</b>

### Répartition du prix de l'eau au m<sup>3</sup>



## Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m<sup>3</sup>

Etablie sur la base des tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2011

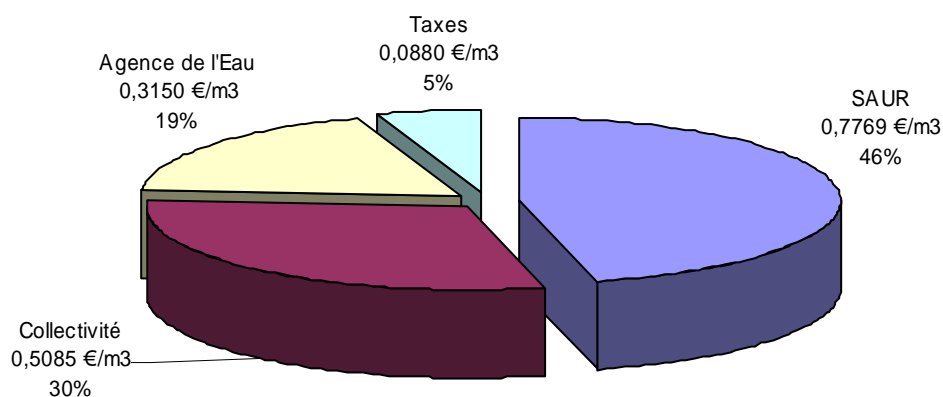
### LES ANGES

DISTRIBUTION DE L'EAU	Quantité	Prix unitaire 2010	Prix unitaire 2011	Montant 2010	Montant 2011	Evolution
<b>Part du délégataire SAUR</b>						
Abonnement	2	12,4800	12,7700	24,9600	25,5400	
Consommation	120	0,5513	0,5641	66,1560	67,6920	
<b>Part de la Collectivité</b>						
Abonnement	2	12,2000	12,2000	24,4000	24,4000	
Consommation	120	0,3052	0,3052	36,6240	36,6240	
<b>Sous total EAU HT</b>				<b>152,1400</b>	<b>154,2560</b>	
<b>TVA à 5,5%</b>				<b>8,3677</b>	<b>8,4841</b>	
<b>Sous total EAU TTC</b>				<b>160,5077</b>	<b>162,7401</b>	<b>1,39%</b>

Organismes publics	Quantité	Prix unitaire 2010	Prix unitaire 2011	Montant 2010	Montant 2011	Evolution
Préservation des ressources en eau	120	0,0800	0,1050	9,6000	12,6000	
Lutte contre la pollution	120	0,1900	0,2100	22,8000	25,2000	
<b>Sous total org. publics HT</b>				<b>32,4000</b>	<b>37,8000</b>	
<b>TVA à 5,5%</b>				<b>1,7820</b>	<b>2,0790</b>	
<b>Sous total org. publics TTC</b>				<b>34,1820</b>	<b>39,8790</b>	<b>16,67%</b>

Récapitulatif	2010	2011	Evolution
<b>Sous Total Général HT</b>	<b>184,5400</b>	<b>192,0560</b>	
<b>TVA à 5,5 %</b>	<b>10,1497</b>	<b>10,5631</b>	
<b>TOTAL TTC GENERAL</b>	<b>194,6897</b>	<b>202,6191</b>	<b>4,07%</b>
<b>Soit le m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> par an</b>	<b>1,6224</b>	<b>1,6885</b>	<b>4,07%</b>

### Répartition du prix de l'eau au m<sup>3</sup>



## 4.3 Les recettes

### 4.3.1 Produits d'exploitation 2010

<b>EAU POTABLE - GRAND AVIGNON</b> Compte administratif 2009			
	<b>Surtaxes</b>	<b>Autres subventions d'exploitation et autres produits de gestion courante</b>	
	<b>70128</b>	<b>751</b>	
<b>Avignon</b>	1 237 608,24	103 745,33	
<b>Morières</b>	124 144,57		
<b>Rognonas</b>	31 269,19		
<b>Villeneuve Les Angles</b>	605 653,61		
	<b>Ventes d'eau aux abonnés</b>	<b>Contre valeur taxes sur les consommations d'eau</b>	<b>Redevance pour pollution domestique</b>
	<b>70111</b>	<b>70121</b>	<b>701241</b>
<b>Jonquerettes</b>	96 085,31	3 218,32	19 526,95

Le Grand Avignon perçoit des surtaxes de la commune de Rognonas ; celles-ci correspondent au produit de la vente d'eau (voir chapitre 2.5.2.)

### 4.3.2 Les recettes exceptionnelles du budget général

Aucune recette, même exceptionnelle, venant du budget général.

## 4.4 Montants financiers et subventions

### 4.4.1 Montants financiers des travaux engagés

Avignon - Eau Potable			
Lieu géographique	Descriptif des travaux	Type de marché	Montant
- route de Tarascon - bd St Roch - chemin Bel Air - chemin de la Maumette - chemin de la Matte - rue Ste Perpetue - place de l'Eglise à Montfavet - Place St Pierre - rue Combis Lézan - place Robert Blanc - rue des goelands - rue Velouterie - rue du 7 <sup>ème</sup> Génie - rue du cimetière - quartier Monclar	Etudes diverses	Prestation intellectuelle	11 314 €
	Renouvellement canalisation Ø 700	Maîtrise d'œuvre et études	35 554 €
	Renouvellement canalisation Ø 700	Travaux	370 079 €
	Pose de compteurs de sectorisation	Travaux	137 871 €
	Entretien, réparation, extension	Travaux	414 388 €
	Travaux sous ligne SNCF	Travaux	2 893 €
	Programme de travaux 2009	Travaux	207 419 €
	Programme de travaux 2010	Travaux	178 676 €
	Raccordements au réseau	Travaux	384 411 €
	Saignone	Réparation clôture	Travaux
Travaux sur bâtiments		Travaux	2 825 €
			<b>1 780 869 €</b>

Morières-lès-Avignon - Eau Potable			
Lieu géographique	Descriptif des travaux	Type de marché	Montant
Commune	Suppression des branchements plomb	Travaux	11 045 €
	Entretien, réparation, extension	Travaux	124 €
	Travaux sur les réseaux	Travaux	9 284 €
	Raccordements au réseau	Travaux	17 616 €
Rue Folard	Raccordements au réseau	Travaux	28 001 €
Lotissement Bouygues	Raccordements au réseau	Travaux	10 665 €
Chemin des Nectarines	Raccordements au réseau	Travaux	12 056 €
Chemin du Clos Neuf	Raccordements au réseau	Travaux	19 911 €
ZAE des Campveires	Aménagement	Travaux	17 346 €
			<b>126 048 €</b>

Villeneuve-lez-Avignon - Eau Potable			
Lieu géographique	Descriptif des travaux	Type de marché	Montant
Commune dont : - chemin des Polius - imp. Beausoleil - av. du Grand Chêne	Suppression des branchements plomb	Travaux	125 415 €
	Programme de travaux 2010	Maîtrise d'œuvre	3 036 €
	Programme de travaux 2010	Travaux	146 202 €
	Levés topographiques	Prestation intellectuelle	1 479 €
	Entretien, réparation, extension	Travaux	16 664 €
Rue Pasteur	Aménagement	Travaux	16 560 €
Champ captant Labadier	Sonde		3 767 €
			<b>313 123 €</b>

Les Angles - Eau Potable			
Lieu géographique	Descriptif des travaux	Type de marché	Montant
Commune dont : - route d'Aramon	Suppression des branchements plomb	Travaux	106 696 €
	Programme de travaux 2010	Maîtrise d'œuvre	911 €
	Programme de travaux 2010	Travaux	82 820 €
	Levés topographiques	Prestation intellectuelle	726 €
	Entretien, réparation, extension	Travaux	25 854 €
Champ captant Labadier	Sonde		3 767 €
Réservoir	Sonde de niveau		3 525 €
			<b>224 299 €</b>

Jonquerettes - Eau Potable			
Lieu géographique	Descriptif des travaux	Type de marché	Montant
Commune dont : - rue des Baux - vieux village (remplc <sup>t</sup> vannes)	Suppression des branchements plomb	Travaux	19 272 €
	Entretien, réparation, extension	Travaux	70 923 €
Réservoir	Amélioration chloration		1 646 €
			<b>91 841 €</b>

Grand Avignon - Eau Potable			
Lieu géographique	Descriptif des travaux	Type de marché	Montant
Grand Avignon	Schéma directeur AEP	Etude	117 746 €
	Entretien, réparation, extension	Travaux	55 879 €
			<b>173 625 €</b>

#### 4.4.2 Montant des subventions

Subventions accordées en 2010			
Collectivité subventionnée	Organisme d'origine de la subvention	Travaux concernés (comptes 13111, 1312 et 1313)	Montant de la subvention
Grand Avignon	Agence de l'eau	Suppression des branchements plomb (solde phase 1)	13 600 €
	Agence de l'eau	Suppression des branchements plomb (acompte phase 2)	44 640 €
Total			58 240 €

#### 4.4.3 Montant contribution budget général

Aucune contribution du budget général.

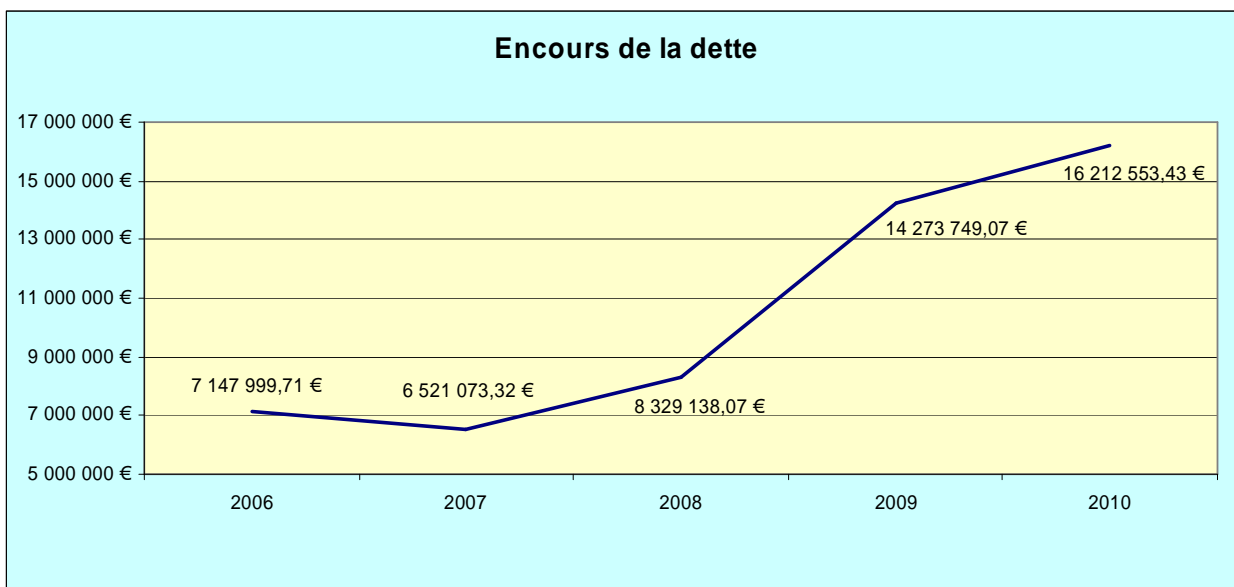
### 4.5 Les branchements plomb

Branchements plomb		
Commune	Supprimés ou modifiés en 2010	Restant à supprimer ou modifier au 01/01/2011
	Nombre	Nombre
Avignon	251	2 294
Morières-lès-Avignon	158	94
Villeneuve	214	63
Les Angles	53	0
Jonquerettes	8	12

## 4.6 La dette

### 4.6.1 Encours de la dette

	2006	2007	2008	2009	2010	Evolution 2009-10
<b>Encours de la dette</b>	7 147 999,71 €	6 521 073,32 €	8 329 138,07 €	14 273 749,07 €	16 212 553,43 €	<b>13,58%</b>
<b>Annuité</b>	640 748,43 €	873 815,12 €	730 723,05 €	1 046 475,50 €	1 467 546,21 €	<b>40,24%</b>
dont: Intérêts:	186 923,51 €	246 888,76 €	228 859,02 €	301 015,27 €	406 350,58 €	<b>34,99%</b>
Capital:	453 821,92 €	626 926,36 €	501 864,03 €	745 460,23 €	1 061 195,63 €	<b>42,35%</b>



#### 4.6.2 Dette à rembourser aux communes

Dette à rembourser aux communes - Budget eau 2010						
État récapitulatif						
Commune	Prêteur	Dernière année de paiement	Objet de la créance	Montant total (en €)	Capital 1687	Intérêts 6618
Avignon	CDC	2013	Travaux d'eau	154 214,35 €	122 391,73 €	31 822,62 €
Avignon	CE	2012	Travaux divers	90 600,93 €	80 713,38 €	9 887,55 €
Avignon	CLF	2019	Réaménagement 1999	36 195,88 €	24 738,00 €	11 457,88 €
<b>TOTAL</b>				<b>281 011,16 €</b>	<b>227 843,11 €</b>	<b>53 168,05 €</b>

CLF : Dexia

CE : Caisse d'Épargne

CDC : Caisse des Dépôts et Consignations

#### 4.6.3 État de la dette

Etat de la dette - Budget eau 2010				
Année	Organisme prêteur ou chef de file	Durée résiduelle	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/2010
2000	Caisse des Dépôts et Consignations	0,15	103 807,89 €	2 932,05 €
2001	Dexia CLF	6,00	914 694,10 €	473 020,31 €
2001	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	0,00	11 281,23 €	0,00 €
2002	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	0,00	1 061 898,88 €	0,00 €
2003	Caisse d'Epargne	7,82	2 000 000,00 €	1 211 766,41 €
2005	Dexia CLF	9,92	2 000 000,00 €	1 438 486,46 €
2006	Caisse d'Epargne	10,98	2 000 000,00 €	1 602 793,99 €
2008	Crédit Foncier de France	17,59	0,00 €	4 604 524,56 €
2009	Caisse d'Epargne	18,98	4 000 000,00 €	3 879 029,65 €
2010	Caisse d'Epargne	19,98	3 000 000,00 €	3 000 000,00 €
			<b>15 091 682,10 €</b>	<b>16 212 553,43 €</b>

## 4.7 Amortissement

Echéancier des remboursements - Budget eau 2010							
Date	Réf. prêt	Prêteur	CRD Début	Capital	Valeur du taux	Intérêt	Flux
01/01/2010	001E14	Dexia CLF	534 814,81 €	15 133,62 €	4,30%	5 877,02 €	21 010,64 €
25/01/2010	003E33	Caisse d'Epargne	1 338 108,92 €	31 120,43 €	3,96%	13 247,28 €	44 367,71 €
25/01/2010	268878M-CE003E33	Natixis		0,00 €		- 11 800,78 €	- 11 800,78 €
16/02/2010	AGE28	AE RMC	5 264,59 €	752,08 €	0,50%	63,93 €	816,01 €
25/02/2010	003E24	CDC	14 356,80 €	2 811,25 €	4,2324%	151,91 €	2 963,16 €
01/03/2010	0033-EAU	Dexia CLF	1 558 220,35 €	29 568,90 €	3,27%	12 738,46 €	42 307,36 €
25/03/2010	06AEP38	Caisse d'Epargne	1 709 614,84 €	26 209,67 €	3,05%	12 889,31 €	39 098,98 €
01/04/2010	001E14	Dexia CLF	519 681,19 €	15 341,71 €	4,30%	5 586,57 €	20 928,28 €
15/04/2010	AGE28	AE RMC	4 512,51 €	4 512,51 €	0,50%	63,93 €	4 576,44 €
15/04/2010	AGE29	AE RMC	353 966,32 €	353 966,32 €	0,50%	7 586,39 €	361 552,71 €
25/04/2010	003E33	Caisse d'Epargne	1 306 988,49 €	31 428,52 €	3,96%	12 939,19 €	44 367,71 €
25/04/2010	268878M-CE003E33	Natixis		0,00 €		- 11 756,37 €	- 11 756,37 €
25/05/2010	003E24	CDC	11 545,55 €	2 841,00 €	4,2324%	122,16 €	2 963,16 €
01/06/2010	0033-EAU	Dexia CLF	1 528 651,45 €	29 810,63 €	3,27%	12 774,43 €	42 585,06 €
25/06/2010	06AEP38	Caisse d'Epargne	1 683 405,17 €	26 537,30 €	3,01%	12 527,10 €	39 064,40 €
01/07/2010	001E14	Dexia CLF	504 339,48 €	15 552,66 €	4,30%	5 481,89 €	21 034,55 €
25/07/2010	003E33	Caisse d'Epargne	1 275 559,97 €	31 739,67 €	3,96%	12 628,04 €	44 367,71 €
25/07/2010	268878M-CE003E33	Natixis		0,00 €		- 11 551,11 €	- 11 551,11 €
25/07/2010	Swap	BCME		0,00 €		5 500,71 €	5 500,71 €
03/08/2010	08 AEP 39	CFF	4 759 402,43 €	154 877,87 €	4,01%	193 502,76 €	348 380,63 €
25/08/2010	003E24	CDC	8 704,55 €	2 871,06 €	4,2324%	92,10 €	2 963,16 €
01/09/2010	0033-EAU	Dexia CLF	1 498 840,82 €	30 054,33 €	3,27%	12 525,31 €	42 579,64 €
25/09/2010	06AEP38	Caisse d'Epargne	1 656 867,87 €	26 869,01 €	2,57%	10 544,29 €	37 413,30 €
01/10/2010	001E14	Dexia CLF	488 786,82 €	15 766,51 €	4,30%	5 371,22 €	21 137,73 €
25/10/2010	003E33	Caisse d'Epargne	1 243 820,30 €	32 053,89 €	3,96%	12 313,82 €	44 367,71 €
25/10/2010	268878M-CE003E33	Natixis		0,00 €		- 10 489,27 €	- 10 489,27 €
25/10/2010	Swap	BCME		0,00 €		4 659,90 €	4 659,90 €
25/11/2010	003E24	CDC	5 833,49 €	2 901,44 €	4,2324%	61,72 €	2 963,16 €
01/12/2010	0033-EAU	Dexia CLF	1 468 786,49 €	30 300,03 €	3,27%	12 140,74 €	42 440,77 €
25/12/2010	06AEP38	Caisse d'Epargne	1 629 998,86 €	27 204,87 €	2,13%	8 611,26 €	35 816,13 €
25/12/2010	09 AEP 40	Caisse d'Epargne	4 000 000,00 €	120 970,35 €	1,707%	71 946,67 €	192 917,02 €
<b>TOTAL</b>				<b>1 061 195,63 €</b>		<b>406 350,58 €</b>	<b>1 467 546,21 €</b>

#### 4.8 Coefficients d'indexation des tarifs parts délégataires

<b>Avignon</b>	$K = 0,10 + 0,51 \frac{ICHT-E}{ICHT-E_0} + 0,02 \frac{EMT_t}{EMT_0} + 0,25 \frac{FSD1}{FSD1_0} + 0,12 \frac{TP10a}{TP10a_0}$
<b>Morières</b>	$K = 0,15 + 0,42 \frac{ICHT-E}{ICHTTS1_0} + 0,18 \frac{EBIQ}{EBIQ_0} + 0,12 \frac{TP10a}{TP10a_0} + 0,13 \frac{IM}{IM_0}$
<b>Villeneuve Les Angles</b>	$K = 0,15 + 0,34 \frac{ICHT-E}{ICHTTS1_0} + 0,08 \frac{E(40-10-10)}{E(40-10-10)_0} + 0,38 \frac{IPPSE(00-01-00)}{IPPSE(BE0000)} + 0,05 \frac{TP10a}{TP10a_0}$

ICHT-E : indice du coût horaire du travail dans la production et la distribution d'eau, l'assainissement, la gestion des déchets et dépollution, base 100 en décembre 2008

ICHTTS1 : indice du coût horaire du travail, tous salariés, charges salariales comprises, dans les industries électriques et mécaniques

EMTt : indice des prix de l'électricité moyenne tension (4010-10)

EBIQ : indice agrégé "énergies" biens intermédiaires et biens d'équipement

FSD1 : indice des frais et services divers 1

TP10a : indice canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau avec fournitures de tuyaux

IPPSE : indice des prix à la production - production française commercialisée sur le marché français

IM : indice d'utilisation des matériels

#### 4.9 Projets d'amélioration 2011 du Grand Avignon

Les grands objectifs :

- Renouvellement des canalisations pour améliorer le rendement des réseaux ;
- Renouvellement et mise en sécurité de la canalisation Ø 700 du Rocher des Doms ;
- Réalisation du Schéma Directeur d'Eau Potable du Grand Avignon ;
- Suite et fin de la suppression des branchements en plomb.

Notice d'information de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse\*



# Redevances et aides de l'Agence de l'eau : qui paie, qui est aidé ?



## QUI EST L'AGENCE DE L'EAU

L'Agence de l'eau est un acteur public qui perçoit des redevances pour pollution et pour prélèvements d'eau dans les milieux aquatiques auprès de tous les usagers de l'eau, ménages, collectivités, industriels, agriculteurs...

L'argent ainsi collecté est redistribué aux collectivités, industriels, agriculteurs ou associations... pour financer des actions de préservation des milieux aquatiques : construction de stations d'épuration, protection de captages d'eau, renaturation de cours d'eau dégradés, protection de zones humides, réduction des rejets de produits toxiques...

L'agence apporte son expertise à ces acteurs de la gestion de l'eau par des conseils, de l'animation, des actions de sensibilisation. Elle met à disposition de tous des informations sur l'état et les usages de l'eau et des milieux aquatiques.



## LES REDEVANCES : FISCALITÉ ENVIRONNEMENTALE DE L'EAU

Tous ceux qui utilisent de l'eau, et en altèrent la qualité et la disponibilité, paient des redevances à l'Agence de l'eau.

Les **ménages, abonnés** aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégués), paient leurs redevances via la **facture d'eau**.

Tous les habitants s'acquittent de la **redevance pour pollution**, que leur habitation soit raccordée au réseau d'assainissement collectif ou équipée d'un assainissement individuel. Ceux qui sont raccordés à l'égout s'acquittent, en plus, de la **redevance pour modernisation des réseaux de collecte**.

Dans les deux cas, les habitants paient en fonction de leur consommation d'eau mais aussi en fonction des performances du système d'assainissement en place (collectif ou individuel). Le service de l'eau collecte ces redevances et les reverse à l'Agence de l'eau.



Les services d'eau paient une redevance de prélèvement d'eau dans le milieu naturel. Elle est répercutée sur la facture d'eau.

**Les autres usagers** (industriels, artisans, agriculteurs, pêcheurs...) paient également des redevances directement à l'Agence de l'eau.

Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par **les comités de bassin où sont représentés les décideurs et toutes les familles d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs**. Ces taux sont augmentés dans les zones de fragilité des ressources en eau. Les redevances sont encadrées par la loi, font l'objet de contrôles et leur paiement est obligatoire.

\* La loi Grenelle 2 de juillet 2010 impose désormais au maire de joindre à son « Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement », la note établie chaque année par l'Agence de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.



## 392,5 M € DE REDEVANCES PERÇUES PAR L'AGENCE DE L'EAU EN 2010

Pour les ménages, les redevances représentent 12,5 % du prix du m<sup>3</sup> d'eau potable payé sur la facture d'eau (prix moyen de l'eau 2,96 €/m<sup>3</sup> TTC en 2008)\*. Ainsi, un ménage composé de 3-4 personnes consommant 120 m<sup>3</sup>/an, dépense 30 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 3,75 € pour les redevances.

### origine des redevances

**7,4 %**

payés par les industriels et les activités économiques comme redevance de pollution et de prélèvement sur la ressource en eau



**18,6 %**

payés par les collectivités (et répercutés sur le prix de l'eau) comme redevance de prélèvement sur la ressource en eau



**69,6 %**

payés par les ménages (dont 70 % répercutés sur le prix de l'eau) comme redevance de pollution domestique



**0,6 %**

payés par les pêcheurs et propriétaires d'ouvrages de stockage et d'obstacles sur les cours d'eau comme redevance pour la protection du milieu aquatique



**0,6 %**

payés par les irrigants et les éleveurs comme redevance de pollution et de prélèvement sur la ressource en eau



**3,2 %**

payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercuté sur le prix des produits comme redevance de pollution diffuse



\* (source : enquête 2008 des services statistiques du ministère en charge de l'écologie).



## UNE REDISTRIBUTION AU PROFIT PREMIER DES COLLECTIVITÉS

Plus de 85 % du produit des redevances sont redistribués sous forme d'aides. Cette redistribution bénéficie à 80 % aux collectivités et se partage pour le reste entre des acteurs publics ou privés et des actions de solidarité entre les bassins Rhône-Méditerranée et Corse et entre les communes urbaines et rurales.

### interventions / aides

#### Solidarité envers les communes rurales :

L'Agence de l'eau soutient les actions des communes rurales pour rénover et entretenir leurs infrastructures d'eau et d'assainissement. Ces aides représentent environ 8 % des aides versées aux collectivités.

**7,5 %**

aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques : zones humides et renaturation, continuité écologique des cours d'eau



**58,5 %**

aux collectivités (bénéficiant au prix de l'eau) pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales



**18 %**

aux collectivités (bénéficiant au prix de l'eau) pour la restauration et la protection de la ressource en eau potable : protection des captages d'eau, lutte contre les pollutions diffuses, gestion de la ressource



**6,5 %**

aux collectivités, aux associations, aux organismes consulaires... pour l'animation des politiques de l'eau : études, connaissances, réseaux de surveillance des eaux, éducation, information



**6 %**

aux acteurs économiques non agricoles pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets



**3 %**

aux exploitants agricoles pour des actions de dépollution dans l'agriculture



**0,5 %**

à la solidarité internationale : accès à l'eau ou à l'assainissement de populations démunies





## Exemples d'actions aidées par l'Agence de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse

### Pour dépolluer les eaux

- 36 stations d'épuration de plus de 2 000 EH aidées en 2010 pour leur mise aux normes européennes, dont 3 en Corse. Des plus importantes, Ajaccio (60 000 EH), aux plus petites, Gouhenans (500 EH) avec son filtre planté de roseaux.
- 28 opérations sur des secteurs sensibles à la pollution (zones de baignade, de conchyliculture).

### Pour préserver les ressources en eau potable

- 31 captages prioritaires Grenelle en cours de protection et 104 ayant une zone de protection délimitée. 14 000 ha supplémentaires de surface agricole utile concernés par des mesures agro-environnementales, dont 10 000 ha aidés au titre de l'agriculture biologique.

### Pour restaurer et protéger les milieux aquatiques et humides, la biodiversité, la qualité de l'eau et la gestion des effets climatiques

- 3 766 kms de berges de cours d'eau restaurés ou entretenus en 2010.
- 53 ouvrages rendus franchissables par les poissons en 2010, soit 131 ouvrages sur lesquels la continuité écologique est restaurée depuis 4 ans.
- 1 236 ha de zones humides concernés par une aide. Soit 19 400 ha préservés en 4 ans.

### Pour la lutte contre les pollutions diffuses et toxiques

- 212 contrats « zéro phyto » passés en 2010, dont 165 avec les communes.
- 40 territoires engagés dans des démarches collectives de réduction des rejets de substances dangereuses concernant des activités industrielles et commerciales.

### Pour le partage de la ressource et les économies d'eau sur les territoires en déficit

Au total, 44 plans de gestion de la ressource en cours d'élaboration, dont 3 terminés en 2010, et 19 programmes de réduction des prélèvements directs en cours qui ont permis d'économiser plus de 15 M de m<sup>3</sup> d'eau en 2010.

### Pour la gestion solidaire des eaux

39 opérations engagées par les maîtres d'ouvrages du bassin pour donner accès à l'eau ou à l'assainissement à des populations démunies dans les pays en voie de développement.



La France métropolitaine est découpée en 7 bassins hydrographiques sur lesquels interviennent les agences de l'eau.

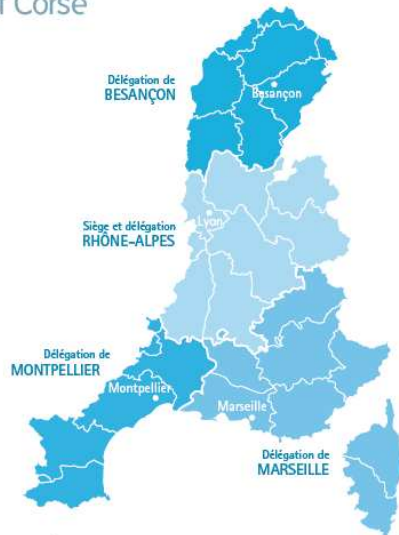
Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau pour 2015, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale de leurs interventions (aides et redevances) :

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs de l'eau et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en oeuvre des objectifs des schémas directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) intégrant les objectifs du Grenelle de l'environnement.

Les six agences de l'eau disposent d'un statut d'établissement public et relèvent de la sphère du ministère chargé de l'écologie. Elles regroupent 1 800 collaborateurs.

L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse intervient sur deux bassins, Rhône-Méditerranée et Corse.

## Les bassins Rhône-Méditerranée et Corse



### Bassin Rhône-Méditerranée

- 14 millions d'habitants
- 25 % du territoire français
- 20 % de l'activité agricole et industrielle
- 50 % de l'activité touristique
- 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

#### LES PRIORITÉS DE LA POLITIQUE DE L'EAU DANS LE BASSIN

- lutter contre la pollution toxique et les pollutions diffuses
- améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau
- restaurer les milieux aquatiques dégradés

Le bassin Rhône-Méditerranée couvre principalement 5 régions (23 départements). Il compte également quelques communes situées dans 6 autres départements (Ariège, Aveyron, Loire, Lozère, Haute-Marne, Vosges).



### Bassin de Corse

- 300 000 habitants permanents (la plus faible densité de population de la France métropolitaine)
- 4 millions de touristes chaque année
- 80 % d'emplois tertiaires ; industrie et agriculture peu développées
- 3 000 km de cours d'eau
- 1 000 km de côtes

#### LES PRIORITÉS DE LA POLITIQUE DE L'EAU DANS LE BASSIN

- mettre aux normes les stations d'épuration
- sécuriser l'approvisionnement en eau potable
- améliorer la gestion quantitative de la ressource



### Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse

2-4, allée de Lodz - 69363 Lyon cedex 07  
Téléphone : 04 72 71 26 00

Pour en savoir plus : [www.eaurmc.fr](http://www.eaurmc.fr)

Mars 2011. Crédits photos : M. Martini, F. Janisset, L. Cadilhac, P. Rochebloine, D. Noury, E. Sivade, A. Cabot, R. Domergue, D. Palenque, R. Lengereau, G. Poussard, J.L. Rigaux.

## Changeons de point de vue sur l'eau !



Le développement durable de nos territoires nécessite un regard neuf sur la valorisation des ressources en eau. Restaurer et la biodiversité des milieux aquatiques, protéger les aires d'alimentation des captages d'eau potable, lutter contre toutes les pollutions, tels sont les grands chantiers du Grenelle Environnement sur lesquels il faut investir.

Les Agences de l'Eau et l'ONEMA sont plus que jamais aux côtés des collectivités et de leurs élus pour, **ensemble, faire de l'eau une source d'avenir.**



[www.lesagencesdeleau.fr](http://www.lesagencesdeleau.fr)